Ventes Pour Taxes d'Etat

—DE—

PROPRIETES FONCIERES.

ETAT DE LA LOUISIANE vs LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi conférée par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à onze heures a. m., SAMEDI, le 28eme jour de Mars, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de un pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

WEIDENBROKER, HENRY—
Taxe de 1882, montant à......$3
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Tertu, St. Bernard et Force, désignés comme lots Nos. 1 à 10 de l'îlet No. 1205, mesurant 80 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 100 pieds.

WESSEL, VVE AIMEE—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Aubry, O'Reilly, Gay et Dupré, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 100 pieds.

WEIGEL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......60c
Certains [illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les Champs Elysées, les rues Franklin, Industrie et le canal [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible] de l'îlet No. 155, les dits lots mesurant [illegible] pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

WELLER, —
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par le Bayou St. Jean, les rues Huston, Casse et Esplanade, mesurant 28 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 140 pieds, formant l'encoignure du Bayou St. Jean et de la rue Huston.

WEST, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à......$3 60
Taxe de 1883, montant à......3 60
Un certain [illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] rue Espagnol sur une profondeur de 87 pieds.

WERNER, ANTHONY—
Taxe de 1882, montant à......80c
Taxe de 1883, montant à......80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

WELSH, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......$25 00
Taxe de 1883, montant à......25 00
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] borné par les rues Delaronde, [illegible] et Chartres.

WELSH, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à......3 00
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, [illegible] et Chartres, [illegible] rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds.

WEST, GILLESPIE—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Bourgogne, Désirée, Ste. Croix et Dauphine, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds.

WHEELER, HENRY W.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] No. 583 borné par les rues Louisa, Celestine, Piété et [illegible], faisant face à la rue [illegible], formant l'encoignure des rues Louisa et Celestine.

WINNINGSKOFF, R.—
Taxe de 1882, montant à......$6 00
Taxe de 1883, montant à......6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets bornés par les rues Annette, Villeré, St. Bernard et Urquhart, désigné comme lot No. 14 des îlets Nos. 505 et 506, mesurant 30 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Annette et Villeré.

WHITE, M. M.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......4 99
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Nouvelle-Orléans, St. Bernard et Solidelle, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 890, le dit lot No. 7 mesure 137 pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de 136 pieds.

WILLIAMS, JOSHUA—
Taxe de 1882, montant à......$1 50
Taxe de 1883, montant à......1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, D'Abadie, Aubry et Prieur, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 905; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 55 pieds.

WILSON, MADISON—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miro, D'Abadie, Onzaga et Tonti, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 1134, le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 110 pieds, formant l'encoignure des rues Miro et D'Abadie.

WILLIAMS, EDW.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à......1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1197 borné par les rues D'Abadie, Aubry, Rocheblave et Tonti, mesurant 53 pieds de face à la rue D'Abadie sur une profondeur de 125 pieds.

WILLIAMS, J. ET A.—
Taxe de 1883, montant à......$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1205 borné par les rues Annette, St. Antoine, Force et Vertu, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds.

WILLIAMS, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1334, borné par les rues Vertu, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Magistrat, mesurant 30 pieds de face à la rue Vertu sur une profondeur de 150 pieds.

WILHELM, JACOB—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1337 borné par les rues Vertu, Havane, Warsaw et Magistrat, faisant face à la rue Vertu et formant l'encoignure des rues Vertu et Havane.

WILDER, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à......$3 60
Taxe de 1883, montant à......3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1362 borné par les rues Dorgenois, D'Abadie, Aubry et l'allée Rousselin, mesurant 76 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 160 pieds.

WILTZ, P. E.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1375 borné par les rues Annette, St. Antoine, Lot et Magistrat, mesurant 64 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 120 pieds.

WISER, BERNARD—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et White, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 1518, le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 120 pieds.

WISER, BERNARD—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Broad, Laharpe, Columbus et White, désigné comme une partie du lot No. 8 de l'îlet No. 1518, la dite partie du lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, M'ME PHILIP—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à......1 20
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par la rue Havane, [illegible], faisant face à la rue Havane.

WHITE, THOMAS—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la partie [illegible] du Bayou St. Jean, mesurant [illegible] au Bayou St. Jean sur une profondeur de 120 pieds.

WHITE, M'ME WM. H.—
Taxe de 1882, montant à......$15 00
Taxe de 1883, montant à......15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Marigny, les Champs Elysées, les rues Lecarpentier et Peters, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 117 pieds.

WILSON, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Espagnol, Washington et [illegible], désigné comme lot No. [illegible], [illegible] la rue Royale sur une profondeur de [illegible], formant l'encoignure des rues Royale et Espagnol.

WILKINS, LUCINDA—
Taxe de 1882, montant à......$4 20
Taxe de 1883, montant à......4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Marigny, Washington et [illegible], désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. [illegible], [illegible] 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 120 pieds.

WILSON, VVE ALOIDE L.—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Musique, Marais, Lafayette et St. Claude, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. [illegible], les dits Nos. 11 et 12 mesurant [illegible] pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à......3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Arts, Musique, [illegible] et Robertson, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'îlet No. 812, [illegible] sur une profondeur de 96 pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. [illegible] bornés par les rues Mazant à Mathilde, Lot et Magistrat.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. [illegible] bornés par les rues [illegible] à France, Lot et la Promenade Floride.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......12c
Taxe de 1883, montant à......12c
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1479 à 1480 bornés par les rues Barthelemy, [illegible], Lot et la Promenade Floride.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1563 borné par les rues Barthelemy, Jeanne, Industrie et la Promenade Floride.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 1608 et 1613 bornés par les rues Lesseps à Alexandre, Industrie et la Promenade Floride.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1681 borné par les rues Mathilde, Manuel, Industrie et la Promenade Floride.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 1687 borné par les rues Mazant, Barthelemy, Industrie et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......9c
Taxe de 1883, montant à......9c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 1890 à 1891 borné par les rues Pauline à Elmire, Industrie et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 1883 borné par les rues Désirée, Piété, Industrie et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......36c
Taxe de 1883, montant à......36c
Six certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1818 à 1823 bornés par les rues Elmire à Mazant, Industrie et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme la moitié de l'îlet No. 1894 borné par les rues France à Mazant, Industrie et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 1991 borné par les rues Mathilde, Alexandre, Abondance et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Quatre certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1892 à 1895 bornés par les rues Mazant à Alexandre et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......30c
Taxe de 1883, montant à......30c
Cinq certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1897 à 1901 bornés par les rues Barthelemy à Elmire, Abondance et Agriculture.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......36c
Taxe de 1883, montant à......36c
Six certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1963 à 1968 bornés par les rues Piété à Jeanne, Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1999 borné par les rues Barthelemy, Jeanne, Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......30c
Taxe de 1883, montant à......30c
Cinq certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 2001 à 2005 bornés par les rues Mazant à [illegible], Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 2025 borné par les rues Delery, Tricou, Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme la moitié des îlets Nos. 2068 à 2069 bornés par les rues Couvent, Mathilde, Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme la moitié de l'îlet No. 2070 borné par les rues Alexandre, Mathilde, Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 2071 à 2074 bornés par les rues Alexandre, Mazant, Trésor et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme la moitié de l'îlet No. 2073 borné par les rues Désirée, Piété, Humanité et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......18c
Taxe de 1883, montant à......18c
Six certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 2105 à 2110 bornés par les rues Piété à Jeanne, Humanité et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 2114 borné par les rues Barthelemy, Jeanne, Humanité et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......15c
Taxe de 1883, montant à......15c
Cinq certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 2116 à 2120 bornés par les rues Mazant à Mathilde, Humanité et Bénéfice.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme la moitié de l'îlet No. 2132 borné par les rues Emilie, Couvent, Humanité et [illegible].

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......$1 50
Taxe de 1883, montant à......1 50
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Jeanne, St. Claude et Marais, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 1 à 4 mesurant [illegible] pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......$8 20
Taxe de 1883, montant à......8 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Poète, Lafayette et Urquhart, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'îlet No. [illegible], mesurant 55 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Villeré et Poète.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......$2 10
Taxe de 1883, montant à......2 10
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 633 borné par les rues Pauline, Jeanne, Villeré et Urquhart, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 241 pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 738 borné par les rues Claiborne, St. Ferdinand, Port et Prosper, mesurant 165 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 236 pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......80c
Taxe de 1883, montant à......80c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 787 borné par les rues Clouet, Solidelle, Féliciana et Prosper, mesurant 136 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds, formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1140 borné par les rues Couvent, Mathilde, Libérale et Force, mesurant 341 pieds de face à la rue Couvent sur une profondeur de 119 pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......15c
Taxe de 1883, montant à......15c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1243 borné par les rues Couvent, Manuel, Vertu et Force; les dits lots mesurent 119 pieds de face à la rue Couvent sur une profondeur de 341 pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......8c
Taxe de 1883, montant à......8c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1237 borné par les rues Vertu, Alexandre, Poland et Magistrat, mesurant 267 pieds de face à la rue Vertu sur une profondeur de 238 pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1288 borné par les rues Vertu, Lesseps, Poland et Magistrat, faisant face à la rue Vertu.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Elmire, Désirée, Vertu et Magistrat, faisant face à la rue [illegible].

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1366 borné par les rues Désirée, Piété, Vertu et [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Manuel, Couvent, [illegible] et Mazant.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Deux certains îlets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] bornés par les rues [illegible], Bolivar et [illegible].

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Alexandre, Mathilde, Bolivar et Manuel.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par les rues Emilie, Mathilde, Bolivar et Manuel.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
La moitié d'un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme la moitié de l'îlet No. [illegible] borné par les rues Emilie, Couvent, Bolivar et Manuel.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Six certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] bornés par les rues [illegible], Mazant, Bolivar et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par les rues Jeanne, Pauline, Bolivar et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
[illegible] par les rues [illegible], Congrès, Bolivar et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......6c
Taxe de 1883, montant à......6c
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] bornés par les rues Mazant à France, Bolivar et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......18c
Taxe de 1883, montant à......18c
Six certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] bornés par les rues France à Couvent, Cato et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Mazant, Mathilde, Cato et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......15c
Taxe de 1883, montant à......15c
Cinq certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] bornés par les rues [illegible] Mathilde.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] par les rues Mathilde, Alexandre, Cato et Foy.

WILTZ, P. S.—
Taxe de 1882, montant à......3c
Taxe de 1883, montant à......3c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Mathilde, Emilie, Cato et Foy.

W[illegible], M'ME D.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues [illegible], Esplanade, [illegible] et Celestine, [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILHELM, VALENTINE—
Taxe de 1882, montant à......$2 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] par les rues Marigny, [illegible] et Magistrat.

WILHELM, VALENTINE—
Taxe de 1882, montant à......60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] borné par les rues [illegible], Mandeville, Lot et Magistrat, faisant face à la rue Marigny.

WILHELM, VALENTINE—
Taxe de 1883, montant à......$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible] borné par la rue Marigny, les Champs Elysées, les rues [illegible] et Espérance.

WHITE, TH.—
Taxe de 1882, montant à......45c
Taxe de 1883, montant à......45c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Columbus, Peintres, [illegible] et Arts, mesurant 192 pieds de face à la rue Colombus sur une profondeur de 124 pieds.

WHITNEY, WM. H.—
Taxe de 1883, montant à......$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Montegut, Clouet et Remparts, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 136 pieds.

WINFIELD, MRS. T.—
Taxe de 1883, montant à......$1 87
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Flood, Rampart et l'avenue Caffin, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 55, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues St. Claude et Flood.

WILSON, M'ME CHAS.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Ferdinand, Presse, St. Claude et Marais, désigné comme le lot No. 29 de l'îlet No. [illegible], mesurant 30 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 124 pieds.

WILTZ, P. S. ET G. DE FERIET—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à......3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Pauline, Indépendance et Marais, désignés comme lots Nos. 4 à 7 [illegible], les dits lots Nos. 4 à 7 mesurant 125 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 118 pieds, formant l'encoignure des rues St. Claude et Pauline.

WILLIAMS, VVE G. A.—
Taxe de 1882, montant à......$1 5[illegible]
Taxe de 1883, montant à......1 5[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 600, le dit lot No. 18 mesure 25 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILLIAMS, M'ME JOS.—
Taxe de 1883, montant à......$7 9[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, [illegible] et Port, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 145, le dit lot No. 16 mesure [illegible] de face à la rue Royale sur une profondeur de [illegible] pieds.

WILLIS, L.—
Taxe de 1882, montant à......80c
Taxe de 1883, montant à......80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Désirée, Elmire, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Désirée sur une profondeur de 100 pieds.

WOODBERRY, G. W.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 2231 borné par les rues Baptiste, St. Antoine, Léonidas et Stephen [illegible].

WOODS, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible], sur la [illegible] du Bayou St. Jean, [illegible] pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 31 pieds.

WOODS, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......45c
Taxe de 1883, montant à......45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 12, sur la [illegible] du Bayou St. Jean, [illegible] pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de [illegible] pieds.

WOODS, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District [illegible], désigné comme lot No. [illegible] au Bayou St. Jean sur une profondeur de 32 pieds.

WOODS, JAMES—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Port, [illegible], St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. [illegible], mesurant 30 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 120 pieds.

WOLF, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à......1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Villeré, Espagne et Urquhart, [illegible] pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de [illegible] pieds.

WORSTER, J. H.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, [illegible], Chartres et Royale, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 124, le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue France sur une profondeur de 128 pieds.

WOLFE, PETER—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Port, [illegible] et Robertson, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], [illegible] pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible].

WOODWORTH, R.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] faisant face à [illegible].

WOLF, M.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Mathilde, Alexandre, [illegible] et Ne Plus Ultra, faisant face à la rue Mathilde.

WORTHING, GEO. WM.—
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots triangulaires de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 387 borné par les rues Poland, Lesseps, [illegible] et [illegible], faisant face à la rue Poland.

WYNN, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Lot et Magistrat, les dits lots mesurant [illegible] pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 125 pieds.

WYNN, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1150 borné par les rues Mathilde, Alexandre, Libérale et Force, les dits lots mesurant 84 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 115 pieds.

WYNN, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Alexandre, Mathilde, Vertu et Force, mesurant 341 pieds de face à la rue Alexandre sur une profondeur de 341 pieds.

WYNN, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Mathilde, Alexandre, Vertu et Magistrat, les dits lots mesurant [illegible] pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 118 pieds.

WYNN, R. ET DE BUYS—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 984 borné par les rues Josephine, St. Ferdinand, Port et Celestine, faisant face à la rue Josephine.

WYNN, HENRY W.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Congrès, Indépendance, Magistrat et Lot.

WYNN, HENRY W.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Pauline, Indépendance, Magistrat et Lot, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 218 pieds.

YOUNES, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, [illegible] et Industrie, faisant face à l'Avenue Paris.

YOUNG, M'ME WM. JOS.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] les rues Dauphine, [illegible], désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de [illegible] pieds.

ZANGLER, P. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] Désirée et Josephine, mesurant 120 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds.

ZAGAMI, ONOFRIO—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin de Gentilly, profondeur du côté du lac.

ZENON, FAUSTIN—
Taxe de 1882, montant à......$1 05
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Josephine, St. Bernard, Annette et Urquhart, désigné comme le lot No. 23 [illegible], le dit lot No. 23 mesure [illegible] de face à la rue Josephine sur une profondeur de 150 pieds.

ZENON, HILAIRE—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard et Espérance, mesurant 32 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de [illegible].

ZENON, OZAMA—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Union, Piété, Bagatelle et Abondance, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de [illegible], formant l'encoignure des rues Union et Trésor.

ZONARDY, JACOB—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Union, [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], [illegible] pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de [illegible] pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant le délai d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat

—DE—

PROPRIETES FONCIERES.

ETAT DE LA LOUISIANE vs LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE D'ORLEANS—DEUXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi conférée par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la maison de Cour [illegible] Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m., SAMEDI, 28ème jour de Mars A. D. 1885 et continuant chaque jour successif jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dues à l'Etat de la Louisiane et la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

ATTMAN, J.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Sept certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues [illegible], St. Pierre et l'avenue [illegible].

BOEGLIN, H. ET E. KELLEMAN—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Rocheblave, la Promenade Carondelet et les rues St. Pierre et St. Louis, désigné comme le No. 15 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 15 mesure 29 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de [illegible] pieds.

BOEGLIN, H. ET E. KELLEMAN—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Rocheblave, la Promenade Carondelet, les rues St. Pierre et St. Louis, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 28 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 115 pieds.

CLABET, VVE ETIENNE—
Taxe de 1883, montant à......$7 9[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Philippe et Ursulines, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. 77, le dit lot No. [illegible] mesurant [illegible] de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 126 pieds.

CHRISTMAS, ALLEN—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à......1 20
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désignée comme une partie du lot No. 25 de l'îlet No. 268, la dite partie du lot No. 25 mesure 5 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 75 pieds.

JACOB, CHRISTIAN—
Taxe de 1883, montant à......$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Toulouse, Bourbon et St. Pierre, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 73, le dit lot No. 14 mesure 26 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Dauphine et Toulouse.

CHRISTENSON, N.—
Taxe de 1882, montant à......80c
Taxe de 1883, montant à......80c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 317 borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, la Promenade Carondelet et la rue St. Louis, mesurant 46 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 43 pieds.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à......$19 20
Taxe de 1883, montant à......19 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 26 de l'îlet No. [illegible], le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à......$21 00
Taxe de 1883, montant à......21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Dauphine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 76, le dit lot No. 1 mesure 90 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

COMMAGERE, M'ME P. L.—
Taxe de 1882, montant à......$7 20
Taxe de 1883, montant à......7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure 45 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible] pieds.

CONANT, M'ME FREDERICK—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à......1 20
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 685 borné par le Chemin de la Métairie, les rues Hélène et St. Louis.

CONSOLIDATED ASSOCIATION, PLANTERS OF LOUISIANA—
Taxe de 1882, montant à......$21 00
Taxe de 1883, montant à......21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 318 borné par les rues Esplanade, [illegible] Dorgenois, mesurant 76 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], JOS.—
Taxe de 1882, montant à......$1 30
Taxe de 1883, montant à......1 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] No. 488 borné par [illegible] l'avenue Hagan, les rues [illegible] Anne et Dumaine, mesurant 32 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de [illegible] pieds.

DESPAUX, A.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
[illegible] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] par les rues Orléans, Roman, Prieur et [illegible], désigné comme une partie du lot No. [illegible], mesurant 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de [illegible] pieds.

DALL, NATHAN M.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] les Nos. 43 et 44 [illegible] rue St. Jean [illegible] profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], A. B.—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à......3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] No. 448 borné par [illegible] l'avenue Hagan, les rues [illegible] Dumaine sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], A. A.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
[illegible] ensemble avec les améliorations [illegible] dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] Philippe, désigné comme [illegible] Ursulines et Lopez.

[illegible] JOS. P. ET AUTRES—
Taxe de 1882, montant à......$17 00
Taxe de 1883, montant à......17 00
[illegible] Bourbon, les rues Chartres [illegible] au Passage de la [illegible] sur une profondeur de 72 pieds.

[illegible], PIERRE—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
[illegible] Quatrième, Lopez [illegible] St. Jean [illegible] rue Ursulines sur une profondeur de 127 pieds.

[illegible]—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
[illegible] la Promenade Carondelet et [illegible] Roman sur une profondeur [illegible].

LE BLANC, JULES—
Taxe de 1882, montant à......$32 00
Taxe de 1883, montant à......32 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, St. Claude et le Chemin [illegible], désigné comme lot No. [illegible], mesurant 52 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 160 pieds, formant l'encoignure des rues Quartier et [illegible].

LETTIERE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
[illegible] Promenade Carondelet [illegible].

LETTIERE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à......$1 30
Taxe de 1883, montant à......1 30
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Broad, Toulouse et Dorgenois, désignés comme les lots Nos. [illegible] No. 337, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Broad, et l'îlet No. 387 borné par les rues St. Pierre, Broad, Toulouse et Dorgenois, mesurant 310 pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Broad.

MARQUEZ, ARTHUR—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......1 80
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme la moitié de l'îlet No. [illegible] borné par les rues Pierce, Scott, Toulouse et St. Pierre.

MARQUEZ, ARTHUR—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Jean, Septième, White et Sixième, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'îlet No. 448, mesurant 45 pieds de face à la rue St. Jean sur une profondeur de [illegible] pieds.

SAVAGE, HENRY—
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Rocheblave, Dorgenois et Ste. Anne, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 322, mesurant 60 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds.

SAUVAGE, M'ME JEAN—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 418 borné par la Promenade Carondelet, les rues [illegible], Lopez et Toulouse, mesurant 90 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 101 pieds.

SAUVAGE, M'ME JEAN—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à......1 20
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 418 borné par la Promenade Carondelet, les rues [illegible], Lopez et Toulouse, mesurant 180 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 101 pieds.

SOHELLANS, CONRAD—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Galvez, [illegible] et St. Pierre, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 281, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 110 pieds, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Galvez.

SOLARI, ANGELO M.—
Taxe de 1883, montant à......$150 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Douane, Bienville et Bourbon, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. 60, le dit lot No. [illegible] mesure 54 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 68 pieds, formant l'encoignure des rues Royale et Douane.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

WHAT IT COSTS PATTI TO LIVE

Nilsson's Pecuniary Condition.

Patti makes a good deal of money and she spends a great deal. At the rate she lives it must cost her something like $100,000 a year. She has a retinue of people and a large suite of apartments at the Windsor Hotel—private table, of course—and her own chef, whom she brings with her. Then she has a castle in Wales to keep up, and that is an enormous tax upon her income. Even when she does not live there she has ten or a dozen people taking care of the house, and as many more on the place. The castle itself is as large as a small hotel. It has forty-five furnished rooms besides other rooms that are not furnished. It is a whim of Patti to keep up this place, and she has enough money to indulge herself in expensive whims. Besides the money that Patti earns, she has $200,000 that can never be touched, at least the principal

CAN NOT BE TOUCHED;

she has the use of the income, of course. But this she does not lay much stress upon. The income of $200,000 is a small item to a person who makes as much money as she does. Christine Nilsson is really wealthier than Patti, because she has more laid up and better invested than is Patti's money. The castle in Wales, which represents a little fortune, is an expense rather than an income. All the money that Christine Nilsson has in real estate brings her in a good round interest. Then Nilsson is thrifty. She spends very little money compared to Patti. It is hard to say which is the wiser—the one who spends as she goes or the one who lays up her money. Patti will always have that $200,000 to fall back on, so she saves very little of her earnings. There is no one to [illegible] her, except Nicolini's [illegible] those she is very liberal.—*Philadelphia Record.*

The *Paris Gaulois* in a recent issue says: "A peculiar lawsuit is about to [illegible]. We will content ourselves to-day with briefly alluding to the [illegible], taking great care to place a [illegible] on the feature of those who [illegible] play a role in it. The affair is a very recent one. The facts are these: On the one side one of the greatest artists, whose fame is widespread. On the other two men, friends. One of the two is on terms of fellowship with the distinguished artist; the other does not know her. [illegible] ambitious and eager, he asks his friend to secure him an introduction. In exchange for this service he promises to pay the handsome sum of 50,000 francs. The bargain settled and the introduction made, the 'star' seeker becomes one of the artist's most assiduous visitors, but forgets all about the 50,000 francs. His friend demands the money, threatens, and in fine, begins suit for the amount. The trial promises to be a very piquant one."

The Royal Chair.

The chair in which all the English sovereigns for the past 500 years have been crowned is a rough wooden chair with a Gothic back. It stands on the backs of four wooden lions and underneath the seat the famous "stone of Scone," on which the Scotch sovereigns down to the time when there was none, knelt to be crowned. The stone is said to be the same which Jacob used for a pillow when he had the well-known ladder dream, but this part of the story need not necessarily be believed. The throne in the House of Lords is modeled after the famous chair, which latter is kept just behind the reredos in Westminster Abbey.—*Troy Times.*

The Hunting Parson.

A well-known hunting poem, entitled "Rifleedon Ooplow," was written by a clergyman who was frequently seen with two or three of the Midland packs, and the following anecdote is told of him: Some of his brethren of the cloth were showing him up, on account of his sporting propensities, to his diocesan, who was inclined to wink at a few failings which "leaned to virtue's side," and was satisfied with the merits of his otherwise irreproachable character. Among other enormities, they represented that Mr. —— was actually going to ride a match at the county races. "Is he indeed!" said the amiable and good-humored old Bishop—"is he, indeed? Then I will bet you half a crown he wins!"

Losing a Situation.

A sharp-featured woman, whose age might be termed "verging," stepped into a drug store, and the clerk (a new one on trial) awaited her commands.

"I declare!" she said, with an air of vexation, "I have forgotten what I came for. It's very annoying——"

The clerk essayed to help her out.

"Was it face paint?" he suggested, "or hair restorer, or complexion [illegible], or our celebrated bloom of youth, or a remedy for rheuma——"

The sharp-featured woman flounced out, and the new clerk on trial was informed by his employer that he "wouldn't do."—*New York Sun.*